



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 11 juin 2014

Communiqué de presse

PROTECTION DE NOUVEAUX MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE NORD – PAS-DE-CALAIS



Suite à l'avis favorable à la protection donné par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) réunie mardi 18 février 2014, à la direction régionale des Affaires culturelles, Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord a signé le 3 juin 2014 les arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques des monuments suivants.

► Département du Nord :

L'**église Saint-Thomas-de-Cantorbéry**, située dans le hameau de la Motte-au-Bois à Morbecque, illustre deux aspects caractéristiques de l'architecture « publique » du XIX^e siècle : le style néoclassique en vogue dans le premier tiers du siècle et l'impact du travail du Conseil des bâtiments civils dans la diffusion de modèles sur le territoire français.

Les **églises Sainte-Élisabeth-de-Hongrie** et **Saint-Jean-Baptiste** à Roubaix, représentent un type récurrent de l'architecture religieuse du XIX^e siècle : la grande église urbaine de style néo-médiévale (néoroman pour la première, néogothique pour la seconde), ici avec une certaine originalité. Elles montrent l'importance du développement urbain d'une grande ville industrielle et du mécénat de ses élites.

Ces trois églises sont inscrites en totalité.

Le clocher roman de l'**église Saint-Érasme** à Sercus est classé depuis le 10 septembre 1913. Cette protection était imprécise n'incluant pas explicitement le chœur datant de la même période. Quant au reste de l'édifice, il n'était pas du tout protégé malgré son intérêt. La CRPS a donc émis un vœu de clarification du classement du clocher et souhaité l'inscription en totalité du reste de l'église.

► Département du Pas-de-Calais :

Le **château d'Écou** à Tilques constituait une défense avancée de Saint-Omer. Les bases de l'édifice actuel datent de la fin du Moyen Âge, mais de nombreux remaniements l'ont transformé en château de plaisance, mis au goût du jour dans le style néo-médiéval autour de 1900. Il fut habité par l'architecte Joseph Philippe au XX^e siècle. Compte tenu des vestiges archéologiques potentiels et de l'unicité du lieu, la CRPS a souhaité une protection large comprenant le château, ses dépendances et l'ensemble de l'ancien enclos castral.

Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la Conservation régionale des Monuments historiques (Direction régionale des Affaires culturelles).